

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] RE: PPA agglomération tourangelle : ouverture de la phase de consultation des collectivités janvier avril 2023

Date :Thu, 11 May 2023 16:18:37 +0200

De :Secrétariat <secretariat@saintecatherinedefierbois.fr>

Pour :xxxxx.xxxxxxxx@indre-et-loire.gouv.fr

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la délibération correspondante.

Très cordialement,

Xxxxxxx XXXXXXXXX

Secrétaire de Mairie

Mairie de Sainte de Catherine de Fierbois

02 47 65 43 46

secretariat@saintecatherinedefierbois.fr

<http://www.saintecatherinedefierbois.fr>



Département d'Indre et Loire

COMMUNE DE SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02.05.2023

Convocation adressée aux
conseillers par courrier le :

21/04/2023

L'An deux mil vingt-trois, **le 2 Mai**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de Conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel PAGÉ, Maire**.

Étaient présents, formant la majorité des membres en exercice :

Messieurs Verrière Yves, Gaumé Jean-Michel, Blot Frédéric
Mesdames Thomas Karelle, Vaujour Carine, Orvain Marie-Agnès, Goussal Karine

Était absent et excusé, ayant donné pouvoir :

Monsieur Berroyer Jackie a donné pouvoir à Monsieur Blot Frédéric

Était absent et non excusé :

Messieurs Brault Pierre, Morin Sylvain, Boquet Charlie

Madame Goussal Karine **est élue secrétaire de séance**.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 9

Résultat du vote :

Voix "pour" : 4

Voix "contre" : 0

"Abstentions" : 5

DOSSIER N° 2023-05-05

**OBJET : PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE
L'AGGLOMERATION TOURANGELLE ET AVIS CONSULTATIF**

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



Vu le projet de révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération tourangelle ;

Par sa déclinaison en 26 fiches d'actions construites avec l'appui de la DREAL Centre Val de Loire ;

Vu la phase de consultation auprès des organes délibérants des collectivités conformément aux dispositions des articles L.222-4 et R.222-21 du code de l'environnement ;

Après présentation dudit plan par Monsieur le Maire soulignant les points liés plus directement à la commune et notamment la limitation de la pollution à proximité de l'autoroute A10, le développement ferroviaire dans les déplacements du quotidien et le déploiement du covoiturage.

Conformément aux dispositions de l'article R.341-1 du Code de l'environnement, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre position sur le projet PPA de l'agglomération tourangelle,

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

❖ **Approuve** le projet du PPA de l'agglomération tourangelle par

4 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS

Pour extrait certifié conforme

A Sainte Catherine de Fierbois le 02/05/2023

LE MAIRE



JEAN MICHEL PAGÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE



KARINE GOUSSAL